



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

L'an deux mille vingt et le 10 juin à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 juin 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME PIEROT (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2020/33

Objet : Création de postes de saisonniers

Vu la loi n°82-313 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et que celui-ci doit mentionner, sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant les besoins des services pour la période estivale 2020, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- De procéder à la modification du tableau des effectifs communaux pour la création de 15 postes de saisonniers,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le

15 JUIN 2020

Berger
Levrault

ID : 031-213105612-20200616-D_2020_33-DE

Décision

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU
(POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

- De procéder à la modification du tableau des effectifs communaux pour la création de 15 postes de saisonniers,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

- Transmis le 15 JUIN 2020
- Affiché le 15 JUIN 2020

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE
Le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

